



BULLETIN MUNICIPAL



Dossier spécial carrière p.7

Budget communal p.11

- 2 **EDITO**
- 3 **VIVRE ENSEMBLE**
- 7 **NOTRE ENVIRONNEMENT**
- 11 **DES PROJETS BIEN FINANCES**
- 16 **VOS DEMARCHES, LA MAIRIE ET VOUS**

L'actualité en
direct sur le site
de la commune





Le bulletin municipal a pour objet d'être le reflet du travail des élus comme des agents de la collectivité, travail quotidien non visible du grand public et, donc, méconnu. Il est de notre responsabilité d'informer les administrés des projets, des réalisations mais aussi des difficultés rencontrées sur la commune et dans ses différents territoires : canton, agglo, comités et syndicats divers. Dans ce bulletin, nous aborderons, avec des articles de fond, deux sujets d'actualité majeurs : la carrière et le budget.

Malgré notre opposition depuis 2008, année de début de mon premier mandat de maire, le projet de carrière est en passe de s'imposer sur notre commune ! Nous n'avons cessé de prévenir et d'alerter les Mazauguais, les autorités et les politiques sur les risques énormes qu'occasionnerait cette installation : risques dans le domaine de la sécurité, risque pour la protection des ressources en eau potable, dommages irréversibles en termes d'environnement (paysage et biodiversité) sans parler des problèmes et des risques liés à l'exploitation : 2 tirs de mine par semaine à proximité de TITANOBEL, site Seveso II seuil haut type AZF (fabrication d'explosifs) ; rotation d'une centaine de camions par jours et insécurité routière au carrefour du Saint Julien ; bruit et poussière...

D'ores et déjà, je tiens à rappeler que depuis maintenant 10 ans, nous luttons contre ce projet, ne comptant ni notre temps, ni notre énergie. Notre détermination est, et a toujours été, totale, ralliant à notre cause des acteurs politiques de tous bords, des universitaires et experts, des associatifs et des citoyens concernés et actifs. Tous, à quelques exceptions près, ont coopéré à nos côtés, sans esprit de compétition, sans parti pris, uniquement pour le bien général de la collectivité. Il serait injuste de laisser peser, à l'encontre de notre équipe municipale actuelle, un doute ou un soupçon sur nos actions, notre engagement, nos initiatives et notre opiniâtreté !

Par contre, il est temps pour certains de se réveiller et de sortir d'une léthargie longue d'une décennie ! Car le temps des questions est terminé ! Tous les Mazauguais étaient parfaitement au courant de la situation : soit par des articles dans le bulletin municipal ; soit lors de Conseils municipaux ; soit lors d'interventions réunissant du public (réunions publiques ; cérémonies des vœux) ; soit encore lors d'entretiens en particulier (nos bureaux étant toujours ouverts aux administrés intéressés par l'avenir de notre commune).

Nous sommes maintenant arrivés au terme d'une longue procédure contre l'ouverture de la carrière. Quoi que chacun d'entre nous puisse penser du fonctionnement de notre justice dans ce dossier, nous ne changerons pas la décision du juge de la Cour Administrative d'Appel qui est allé à l'encontre des conclusions du Rapporteur Public (fait rarissime !) et n'a même pas tenu compte d'un Porter à Connaissance sur les aléas d'effondrements miniers établi par l'Etat.

Un article rédigé par Alain DARMUZEY, particulièrement engagé à mes côtés dans ce dossier complexe et houleux, vous retrace l'historique de notre combat à tous, élus et citoyens, au cours de ces dix dernières années.

Quant à l'article sur le budget, Jean-Luc CASSINOTO, adjoint aux finances, tentera d'en expliquer, de façon intelligible par tous, le cadre des Finances Publiques et les règles qui en régissent l'établissement. Il présentera le débat entre la recherche de ressources propres par des projets responsables et la solution, plus simple et parfois nécessaire, d'une augmentation des taxes locales. Comprendre tous ces mécanismes complexes permet aussi de comprendre en quoi le budget municipal traduit une vision politique à long terme et l'engagement d'une collectivité dont certaines décisions peuvent être lourdes de conséquences pour l'ensemble de la population. A VOUS DE JUGER !

Denis Lavignone

Maire de Mazaugues

CCAS | PLAN CANICULE

Le CCAS renouvelle son plan d'alerte canicule pour l'été 2018. Ce dispositif est mis en œuvre pour informer les personnes vulnérables sur les risques sanitaires occasionnés par les fortes chaleurs. Le service référent, en cas d'alerte canicule déclenchée par la Préfecture, doit recenser les personnes qui pourraient nécessiter des informations ou des interventions (personnes âgées, personnes en situation de handicap, isolées et/ou à risque).

Si vous pensez avoir besoin d'aide ou si vous avez connaissance de personnes susceptibles d'être concernées,

n'hésitez pas à contacter le CCAS de Mazaugues au 04.94.86.67.36. L'usage de ce registre est exclusivement limité à la mise en place de ce plan de prévention. Les informations y sont strictement confidentielles et destinées exclusivement au CCAS et au Préfet.

Le grand froid comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous, INSCRIVEZ-VOUS !

Téléchargez le formulaire d'inscription sur le site de la mairie : <http://www.mairie-mazaugues.fr>



*- Été 2017 : de nouvelles recrues -
Plusieurs jeunes ont spontanément proposé leur aide pour nettoyer le city stade. Nous saluons leur engagement pour l'entretien de ce site qui leur est dédié.*

RETOUR EN IMAGES

*- Septembre : inauguration de l'école -
L'année scolaire 2017/2018 commençait par un événement inoubliable : l'inauguration de l'école. Pour l'occasion, les enfants ont travaillé sur les valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité, laïcité. Le lâcher de ballons, lui aussi, restera dans toutes les mémoires des enfants et des adultes présents.*





- Virades de l'espoir -
L'école participe aux virades de l'espoir depuis des années... Cela permet aux enseignants de sensibiliser les enfants à la maladie de la mucoviscidose. Des ateliers sont proposés aux enfants sur le thème du souffle : course longue, rapide, relais, dessins, lettres aux enfants malades, vélos... puis un goûter leur est offert.

- Décembre : goûter participatif -
Un goûter participatif est organisé pour permettre à tous les parents d'admirer les productions artistiques des élèves sur le thème de Noël, sans oublier, le super spectacle que nous avons pu découvrir avec le kamishibai et le petit cadeau !



Des randonnées ont lieu toute l'année... En automne, les enfants sont partis à la recherche des petits trésors de saison. Ils les ont ensuite utilisés pour faire du land art. Au printemps, de nombreuses randonnées auront lieu pour préparer la journée du patrimoine. Quelle que soit la saison, enfants et adultes apprécient les changements de paysages.

FESTIVAL LES NUITS MUSICALES

- ♫ VENDREDI 20 JUILLET | RECITAL DE PIANO
21h - Théâtre de Verdure
Abdel Rhaman El Bacha au piano (Beethoven – Schumann – Ravel)
- ♫ MARDI 24 JUILLET | MUSIQUE DE CHAMBRE
21h - Théâtre de Verdure
Quatuor Parisii (Haydn – Mozart – Chausson – Debussy)
- ♫ MARDI 31 JUILLET | UNE HEURE AVEC...
En avant-soirée, 17h45 - Eglise de Mazaugues
Héloïse de Jenlis à la harpe (Debussy – Bach – Haendel)
- ♫ MARDI 31 JUILLET | VOUS AVEZ DIT ROMANTIQUE ?
21h - Théâtre de Verdure
François-René Duchâble au piano – Alain Carré, comédien (autour de Marcel Proust)
- ♫ MUSIQUE DE CHAMBRE | MARDI 7 AOUT
21h - Théâtre de Verdure
Emmanuelle Jaspert au piano et Olivier Charlier au Violon (Debussy – Ravel – Saint-Saëns - Fauré)

Renseignements et réservation : bureau du festival (Mazaugues) à partir du 25 juin au 04 94 86 90 67 / office du tourisme « Provence Verte » (Brignoles) au 04 94 72 04 21

EVENEMENTS A VENIR

DU 27 AU 29 JUILLET | Fête de la Saint-Christophe

Vendredi 27 juillet : concert du groupe « Loungetime » et karaoké

Samedi 28 juillet : soirée Mousse

Dimanche 29 juillet : procession vers la chapelle, messe, buffet musical avec le groupe Quintessence

Place André Pedeau

Lundi 30 juillet : concours de boules

Renseignements : Comité des Fêtes au 06 64 00 56 75

SAMEDI 18 AOUT 2018 | Repas Aïoli

12h - Place André Pedeau

Renseignements : Comité des Fêtes au 06 64 00 56 75

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018 | VIRADES DE L'ESPOIR

Place André Pedeau / salle des fêtes

Repas, animations, loto et Baletti

Renseignements : mairie au 04 94 86 95 03

FETE DE LA SAINT CHRISTOPHE

Du 27 au 30 juillet 2018

MAZAUGUES

Vendredi 27 juillet 2018

Samedi 28 juillet 2018

- 21h00 : Concert avec le groupe « Loungetime »



- 23h30 : Karaoké avec « Les Boules à zéro »



- 15h00 : Animation enfants, suivie d'un goûter



Concours de boules ouvert à tous

- 15h00 : Concours boules 2X2 choisi
Inscriptions Café du Midi
06.82.16.74.77
3 € Mise Joueur-Participation COF 90 €
Récompense pour la meilleure équipe de - 16 ans

- 21h00 : Soirée mousse « Apocalypse Party Tour »



Dimanche 29 juillet 2018

10h00 : Procession de la Saint Christophe départ devant l'église, suivie d'une messe à la chapelle St Christophe (10h30) et d'un apéritif offert par la mairie (11h30)

Concours de boules ouvert à tous

- 15h00 : Concours boules 3X3 choisi
Inscriptions Café du Midi
06.82.16.74.77
3€ Mise Joueur, Participation COF 130€

BUFFET MUSICAL

- 20h00 : Buffet froid, « La Mazauguaise »
Apéritif

Taboulé à la menthe / Salade piémontaise / Tomate mozzarella

Fondant de loup sauce tomate
Assortiment de charcuterie
Ronde des viandes

Plateau de fromages, Salade

Tarte aux pommes / Salade de fruits frais / Iles flottantes

vin et café

Adulte 19 € - Enfant 15 €
Sur réservation par téléphone
avant le 25/07/18

- 21h30 : Concert avec le groupe « Quintessence »



Lundi 30 juillet 2018



Concours de boules ouvert à tous

10h00 : Concours boules
La longue 2X2
Inscriptions Café du Midi
06.82.16.74.77
3 € Mise Joueur
Participation COF 120 €



Buvette sur place

Infos et Inscriptions :
06.64.00.56.75



Infos et Inscriptions :
06.64.00.56.75



CENTRE SOCIAL ET CULTUREL, DU NOUVEAU SUR MAZAUGUES



Le Centre Social et Culturel intercommunal du Val d'Issole (CSCVI) - Louis Flandin met en place depuis plus de 2 ans, des actions et activités pour toutes les familles du territoire du Val d'Issole et particulièrement sur Mazaugues. Sur la commune, toutes les catégories d'âge sont concernées. Le Centre Social et Culturel compte 715 adhérents au 31 décembre 2017 dont 121 familles de Mazaugues. Parmi les nombreuses activités, citons les sorties théâtre, karaoké ou les ateliers bien vieillir à destination des séniors et l'accueil parents-enfants à destination des familles et des enfants. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de la mairie ou contactez le CSCVI au 04.94.69.78.23.

FIN DES RYTHMES SCOLAIRES !

Après trois années d'expérimentation, les parents, les enseignants et la commune mettent fin d'un commun accord à la semaine de 4 jours et demi. Dès septembre 2018, les cours auront donc lieu lundi, mardi, jeudi et vendredi.



BILLET D'HUMEUR

Depuis plusieurs mois, quelques parents d'élèves s'en prennent régulièrement aux enseignant(e)s de l'école, remettant en cause leurs compétences éducatives envers les enfants. Les reproches récurrents s'apparentent, dans certains cas, à du harcèlement moral. L'actualité mettant en évidence de faire attention

au harcèlement moral entre enfants à l'école et d'y mener des actions de sensibilisation, que penser de l'exemple éducatif de ces parents !

La directrice en a référé à son inspecteur de l'Education Nationale et au maire. Il en a aussi été fait état en conseil d'école. De son côté, le conseil municipal, après examen des faits, tient à exprimer son total soutien à l'équipe éducative de l'école et ne

peut que souhaiter que les relations parents/école soient conduites dans un esprit de coopération et de critiques constructives et non dans une quelconque recherche de prise de pouvoir ! Un climat serein et un dialogue respectueux autour de l'école ne peut être que bénéfique pour les enfants.

UNE MISE AU POINT SUR LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES A MAZAUGUES, rendons à César...

Dans l'un de ses tracts appelant à sa réunion du 04 novembre 2017, le C.I.L. écrivait en caractères gras : « [...] **En peu de temps, ceux qui apprécient notre commune pour sa tranquillité et la beauté de ses paysages, intégrés au futur Parc naturel régional de la S^{te} Baume, la « voient » se doter d'une magnifique succession d'installations industrielles d'est en ouest depuis le site TITANOBEL, la carrière, la casse-auto, le nouveau parc photovoltaïque, l'actuel et le parc résidentiel !** ». Ainsi, par un amalgame manipulateur, ces propos tendent à faire croire que tout cela est de la responsabilité de l'actuelle municipalité. Alors, il est temps de faire un peu d' « histoire locale », de rafraîchir la mémoire à certains et d'ouvrir les yeux à d'autres...

TITANOBEL : entreprise de fabrication d'explosifs, classée SEVESO II, seuil haut, type AZF. Créée le **29 décembre 1999**. Il faut avoir à l'esprit qu'il s'agissait déjà d'une volonté de l'Etat de transférer ce site et que la Loi "après mines", dite loi Bachelot, n'était pas encore décrétée...

CASSE-AUTO : créée le **24 octobre 2008**, soit **6** mois après l'élection de la nouvelle municipalité. Dépôt du dossier le **21 décembre 2006**.

Ces deux activités ne découlent donc pas de décisions de l'actuelle municipalité installée fin mars 2008.

CARRIERE, projet combattu par la commune : ce projet n'est pas encore réalisé à ce jour, mais le carrier peut commencer l'exploitation puisque, par un jugement *inique*, la loi lui en donne le droit. Notre recours auprès du Conseil d'Etat, s'il est déclaré recevable, n'en est pour autant pas suspensif. Là aussi un historique s'impose.

Dossier spécial carrière

TOU T SAVOIR SUR LA CARRIERE

Un long combat toujours en cours



2007

UN ACCORD DE PRINCIPE ?

En 2007, le maire donne un accord de principe pour l'installation de la carrière. Il est à noter que, s'agissant d'un projet situé dans une propriété privée, seul son avis est sollicité sans qu'il y ait besoin d'une délibération du conseil municipal. Pourtant, dans la procédure juridique, le carrier et les services de l'Etat se prévaudront de cet accord de principe pour revendiquer l'accord de la commune.

2008

DEBUT DU COMBAT

Elections municipales de 2008 : Municipalité LAVIGOGNE. Avec une majorité des membres du conseil (mais pas tous), Denis LAVIGOGNE s'oppose au projet et sollicite l'appui des autres collectivités, des experts, des associations.... En complément de l'action de la municipalité, de nombreuses initiatives se mettent en place. Une association mazaugaise ("Mazaugues Passion") se crée pour la circonstance et coordonne des manifestations diverses.

Elections municipales complémentaires de septembre 2010. L'Equipe est renforcée pour lutter contre le projet de carrière. De nouveaux élus prennent en charge le dossier. L'association "Environnement Méditerranée", grâce à ses spéléologues compétents, mènent, à plusieurs reprises, des élus et divers responsables des autorités de l'Etat dans les galeries des anciennes mines pour y tourner des vidéos démontrant que ces galeries ne sont pas effondrées contrairement aux dires et aux écrits du carrier.

BAGARRE AUTOUR DES ALEAS MINIERS, la DREAL sur les freins

De 2010 à 2012, nous entreprenons de nombreuses et difficiles démarches afin d'amener les services de l'Etat à mettre en œuvre ses obligations liées aux Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM). Une circulaire du 06 janvier 2012 va nous aider en ce sens et, début juin 2012, le Préfet du Var prend un arrêté en vue de l'élaboration de cartes d'aléas. La DREAL PACA en confie la recherche et la réalisation à Géodéris, organe expert de l'Etat.

2010

ON ENTRE DANS LE DUR

30 novembre 2010 : Mrs LAVIGOGNE et DARMUZEY, assistés de Mrs Eric et Robert DURAND (Environnement Méditerranée) combattent le projet en Commission des carrières. Ils sont soutenus par une forte mobilisation d'opposants qui manifestent devant la préfecture de Toulon où se tient la réunion. Un récent retournement de la DREAL PACA Environnement (15 jours avant la commission), une manipulation dans la composition des membres de cette commission et l'abstention du sous-préfet président la réunion d'une part et de la Chambre d'Agriculture d'autre part aboutissent à un vote en faveur du carrié à 1 voix près. Toutefois, la preuve en vidéo du non-effondrement des galeries et les interventions de tous bords (élus, experts, associations...) amèneront à 9 reports de décision par le préfet du Var.

2012

L'AUTORISATION D'EXPLOITATION, début des procédures en justice

29 juin 2012 : après les 9 reports, le Préfet du Var autorise l'exploitation d'une carrière et d'une installation de traitement de matériaux.

1^{er} septembre 2012 : à 9 voix pour et 1 contre, le conseil municipal vote pour la désignation de M^e IBANEZ pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre du recours contre l'arrêté préfectoral. Le Département du Var et l'Association Environnement Méditerranée partent aussi en recours contre cet arrêté.

LES CARTES D'ALEAS "RISQUES EFFONDEMENTS"

Une preuve irréfutable

Décembre 2012 : Le rapport annuel d'INERIS, bureau d'études sous l'égide de Géodéris, fait mention du fait que les cartes d'aléas du secteur minier de Mazaugues ont été réalisées.

Février 2013 : Lors d'un rendez-vous avec des ingénieurs d'INERIS venus faire des mesures complémentaires sur le site des anciennes mines, M. LAVIGOGNE et M. DARMUZEY ont la confirmation que ces documents mettent bien en évidence ce que tout le monde savait déjà : il y a des "aléas majeurs d'effondrement en masse" dans le secteur du projet de carrière.



La DREAL resserre les freins

S'engagent alors de nouvelles démarches difficiles (parfois accompagnées de "menaces administratives" à peine voilées) pour tenter d'obtenir communication de ces documents qui pourraient être versés au dossier de recours en justice. La DREAL PACA, avec la connivence d'autres services de l'Etat, met tout en œuvre pour en retarder le plus possible l'officialisation au prétexte que *...le rapport d'étude des aléas miniers concernant le bassin de bauxitique de Mazaugues n'est pas disponible...* Le retard est dû... à la charge de travail de GEODERIS (...) et parce qu'il ressort également d'arbitrages réalisés au niveau national que *l'étude des aléas miniers concernant le bassin bauxitique de Mazaugues n'est pas apparue parmi les plus prioritaires, compte tenu de l'absence d'enjeux en surface (habitations).* (sic.) Rien sur les enjeux concernant les eaux souterraines.

Un nouvel espoir

Ce n'est qu'en décembre 2014, peu avant l'audience au tribunal administratif de Toulon, que, grâce à un rendez-vous obtenu "en off", que nous recevons officiellement ces cartes d'aléas. Hélas, elles n'ont qu'une valeur d'information puisque le rapport et le Porter A Connaissance ne sont toujours pas rédigés.

2014

ANNULATION DE L'ARRETE PREFECTORAL, mais... ce n'est pas gagné

17 avril 2015 : Le Tribunal Administratif de Toulon annule l'Arrêté préfectoral de 2012.

Une première étape est gagnée. Mais il nous faut batailler plus que jamais pour obtenir la signature officielle et la communication du Porter à Connaissance sur les Risques Après-mines. Car, le carrier et le Ministère de l'Environnement déposent un recours auprès de la Cour Administrative d'Appel de Marseille contre cette décision d'annulation.

Décembre 2015 : Le Porter A Connaissance intitulé *"Anciennes exploitations de bauxite de Rougiers, Tourves, Mazaugues, Saint-Julien, Engardin, Merlançon et Les Pourraques (83) – Evaluation et cartographie des aléas liés à l'ancienne activité minière"* est enfin communiqué à la commune. Il est daté du... 30 mars 2015 !

2015

LE COUP DE TRAFALGAR

29 septembre 2017 : en audience à la Cour Administrative d'Appel de Marseille, le rapporteur public remet ses conclusions qui sont en faveur de la commune de Mazaugues et de l'association Environnement Méditerranée. Notre avocat et ceux des autres parties défenderesses sont donc confiants dans la décision qui devrait être prise.

13 octobre 2017 : Coup de théâtre ! Fait rarissime, le juge prend le contre-pied des conclusions du rapporteur public. Il annule la décision du Tribunal Administratif de Toulon du 17 avril 2015 et condamne la commune et l'association à 1 500.00 € chacune au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Le carrier peut donc désormais lancer son exploitation.

2017

A TERRE, MAIS... PAS MORTS Nous continuons le combat

Comme indiqué précédemment, l'affaire est toujours en cours et la commune poursuit le combat juridique d'une part (recours en cassation auprès du Conseil d'Etat ; refus de permis des installations de broyage/concassage ; PLU...) et politique d'autre part. De même, en concertation avec d'autres communes, élus et techniciens, des démarches sont entreprises dans le cadre de la protection des eaux potables.



LE DOSSIER ENFIN AU PLUS HAUT !

Grâce à l'intervention du maire, avec l'appui très engagé de notre députée de circonscription aux Rencontres du Gouvernement du jeudi 17 mai 2018 aux Arcs-sur-Argens, le Ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire Monsieur Nicolas HULOT s'est formellement engagé à étudier, en personne, notre dossier dont il ne connaissait pas l'existence.

MEDITONS UN PEU, en guise de conclusion

Pour terminer, rappelons que, lors de l'enquête d'utilité publique (du 21 février au 23 mars 2011) concernant ce projet de carrière, la participation de l'ensemble des habitants des communes concernées a été très faible. Enfin, concernant le récent sondage d'opinion auprès des Mazauguais quant à leur position par rapport à cette carrière, signalons qu'il est porté en partie par les mêmes personnes qui ont, en leur temps, présidé aux actions de Mazaugues Passion.

TRI DES DECHETS

DU CONTENEUR COLLECTIF...

En juillet 2017, le point de collecte des ordures ménagères du pont de la Lauve a été supprimé afin de mettre fin aux nuisances olfactives et visuelles supportées par les riverains. Les dépôts sauvages d'ordures ont perduré quelques mois jusqu'à ce que les auteurs soient identifiés et verbalisés. Aujourd'hui les choses se sont améliorées et ce point est bien identifié comme étant uniquement réservé au verre, papier et textile.



... AU BAC INDIVIDUEL

Afin d'inciter le plus grand nombre à trier et de réduire la quantité des ordures ménagères, le SIVED poursuit l'équipement des habitations isolées en conteneurs individuels. L'objectif poursuivi est double : la valorisation des déchets recyclables et la baisse des coûts par une diminution des fréquences de passages. Mais cela ne sera possible qu'avec la mobilisation du plus grand

nombre et la vigilance de chacun quant aux aménagements extérieurs qui pourraient entraver les manœuvres ou la circulation des camions de collecte.

TAUX DE LA TEOM

Pour l'année 2017, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a augmenté de **1,5%**, passant de **13,5 à 15%**. Pour l'année 2018 la TEOM reste inchangée. Cette augmentation est due au

passage 1^{er} janvier 2017, de la Communauté de Communes du Val d'Issole (CCVI) à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV), la prise en charge des emprunts liés aux infrastructures n'ayant pas été reconduite par cette dernière. L'avenir nous dira si le taux de zonage applicable à Mazaugues perdurera ou si un taux unique sera mis en place. **Mais la décision ne nous appartient plus.**

FERMETURE DU BALANÇAN

Les déchets ultimes collectés dans nos conteneurs sont emmenés (mais plus pour longtemps) et enfouis à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Balançon au Canet Des Maures. Le tribunal administratif a récemment annulé l'arrêté du Préfet du 6 août 2014 qui autorisait l'exploitation du casier numéro 4 jusqu'en 2020. Le Balançon va donc définitivement fermer ses portes le 7 août 2018.

Suite à la grève du groupe Pizzorno du mois de février 2018 pour défendre les emplois menacés par cette fermeture, les choses ont évoluées : de nombreux articles de presse sont parus, les maires du Var se sont réunis et un terrain de cinq hectares situé à Nicopolis dont l'acquisition par le SIVED NG à la ville de Brignoles pour la somme de 3 900 000 € en suspend avant la grève a été actée. Ce terrain accueillera le projet TECHNOVAR, un centre de traitement de déchets ultimes qui devrait rentrer en fonction dans cinq ans.

En attendant une solution alternative, nos déchets seront possiblement exportés hors du département engendrant ainsi une explosion des coûts de transport sans parler de l'empreinte carbone.

Dans ce contexte, continuons nos efforts, le déchet le plus facile à éliminer étant celui qui n'a pas été produit. Pour conclure, rappelons-nous cette citation de Saint Exupéry qui prend tout son sens de nos jours :

*« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents,
nous l'empruntons à nos enfants. »*

Dossier spécial budget



2 SECTIONS

Un budget communal comporte 2 sections : le fonctionnement pour tout ce qui est des services nécessaires à la vie de la commune et l'investissement pour l'amélioration de l'ensemble des équipements et du cadre de vie.

UN NECESSAIRE EQUILIBRE

En début d'année, lors du vote du budget dit « primitif », chaque section doit être « en équilibre » c'est-à-dire que les dépenses et les recettes sont égales.

1 COMMUNE, 3 BUDGETS

Sur Mazaugues, il existe trois budgets : le budget principal, le budget eau et assainissement et le budget du CCAS.

ZOOM SUR LE FONCTIONNEMENT...

La section fonctionnement regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, charges de personnel, charges de gestion courante, intérêts de la dette, provisions) et les recettes perçues par la collectivité (transferts de charges, prestations de services, dotations de l'État, impôts et taxes).

... ET L'INVESTISSEMENT

La section investissement regroupe les dépenses d'équipement, le remboursement du capital des emprunts financés par l'autofinancement et les subventions reçues par la commune. Un projet peut être financé jusqu'à 80% maximum par des subventions, le reliquat provenant obligatoirement des fonds propres de la collectivité.

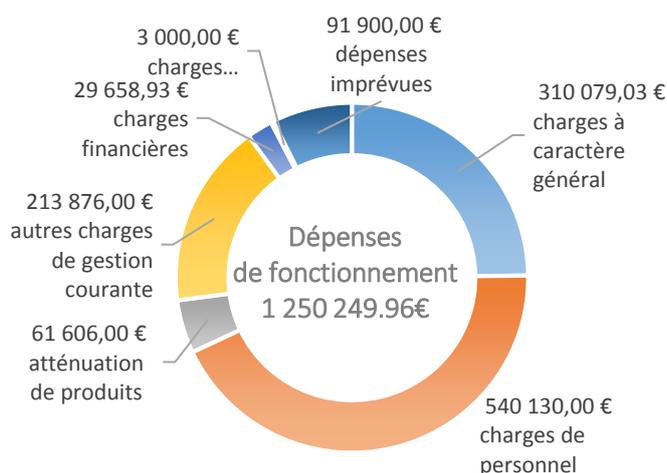
BUDGET 2018, FONCTIONNEMENT

Depuis 2015, la commune mène de front le financement/développement de projets structurants tels que le PLU et la nouvelle école et la rationalisation des dépenses. Des efforts importants sont menés afin de limiter les dépenses de fonctionnement dans un contexte budgétaire et organisationnel particulièrement contraint. Il s'agit de faire mieux avec moins et l'équation est difficile à résoudre. Chaque ligne du budget est donc passée au crible afin de débusquer toute dépense de fonctionnement superflue sans pour autant réduire la qualité du service rendu à la population.

Le budget primitif 2018 s'équilibre à 250 249,96 € en section de fonctionnement soit 94 190 € de moins que celui de 2017.

DEPENSES REELLES EN BAISSÉ

Le budget 2018 prévoit une diminution des dépenses réelles de plus de 7% (- 94 190 €) malgré de nouvelles dépenses telles que la prise en charge du transport des scolaires à la piscine (+ 2 000 €), l'achat de sel de déneigement afin de dégager les axes principaux (+ 4 600 €) ou encore l'augmentation de la contribution au service d'incendie et de secours (+ 9 636 €).



CHARGES DE PERSONNEL EN DIMINUTION

Dans un contexte de suppression des contrats aidés, une réorganisation des services permet de contenir et même de diminuer les charges de personnel. Le montant 2018 de 540 130 € est 3.04% inférieur à celui de 2017 (-16 962 €).

RESSOURCES DE LA COMMUNE

Les ressources de fonctionnement de la commune de Mazaugues proviennent à plus de 60% des taxes locales, bien loin devant les dotations de l'Etat qui ne représentent que 10.76% des recettes réelles de fonctionnement.

STABILITE DES IMPOTS DIRECTS

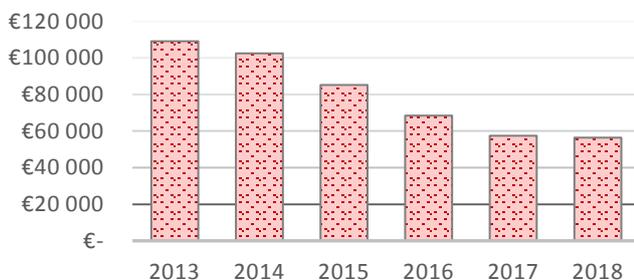
La commune fait le choix de ne pas alourdir la fiscalité des ménages et de maintenir les taux d'imposition au même niveau depuis plusieurs années. Les recettes prévisionnelles de la fiscalité directe locale représentent 368 671 € pour l'année 2018.

COMPARATIF DES TAUX D'IMPOSITION

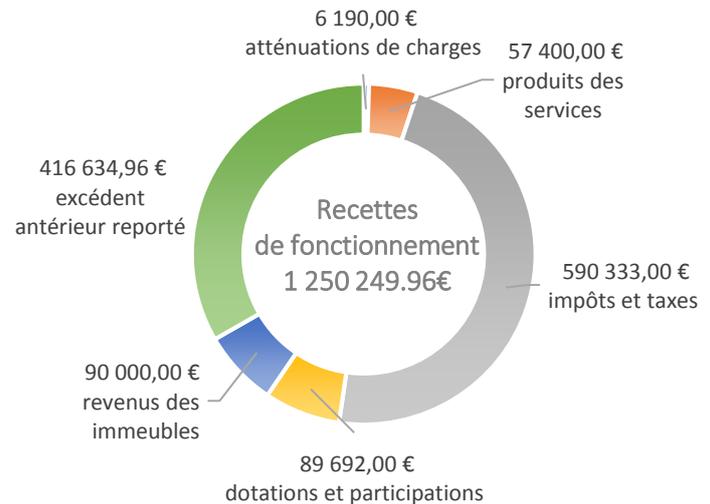
Taxes locales	Mazaugues	Moyenne du Var
Taxe habitation	17,38 % (part communale + CAPV)	23,94 %
Taxe foncière propriétés bâties	20,00 %	23,69 %
Taxe foncière propriétés non bâties	93,24 %	71,25 %

BAISSE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Alors que le montant global des dotations de l'Etat ne cesse de diminuer depuis 2013, la dotation globale de fonctionnement enregistre **une baisse de près de 48 %** soit près de 52 700 €.



Evolution de la DGF



ZOOM SUR...

LA TAXE D'HABITATION

Depuis 2017, la part départementale de la taxe d'habitation (5,85 %) est perçue directement par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) qui reverse à la commune une attribution de compensation fixe dont le montant est calculé sur les bases d'imposition 2017. Le taux d'imposition communal est donc désormais de 11,53 %.

LES REALISATIONS 2017

	Réalisation 2017 Montant TTC
Nouvelle école : levée pénalités (48 300 €), traçage jeux cours (5 416 €), bandeau (2 100 €), rayonnages bibliothèque (2 601 €), études...	59 401 €
Boulangerie : réfection de la toiture	42 165 €
Forêt communale : aménagement aire d'accueil RD95	14 900 €
Schéma directeur de gestion des eaux pluviales	10 776 €
Plan local d'urbanisme	3 648 €
Bâtiments communaux : réfection de l'horloge (2 500 €), éclairage extérieur mairie, vitrine affichage mairie	3 591 €
Aménagement du village : effacement de réseaux place Louis Abram (2 337 €), arrosage automatique (1 224 €)	3 561 €
Acquisition de matériel : radiateurs mairie (1 370 €), chariots de cantine (408 €), aspirateur, lecteur de puce	2 981 €

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Les projets structurants menés sur la commune depuis plusieurs années ont conduit la commune à souscrire plusieurs emprunts. Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette est de 1 789 570 € soit 2 018 € par habitant. Ce chiffre qui est bien au-dessus de la moyenne nationale de la state qui est de 529 € par habitant (données 2016), reflète un engagement fort de la municipalité de doter la commune en équipement structurants. Le remboursement du capital s'élève exceptionnellement à 365 000 € en 2018 du fait du remboursement d'un emprunt à court terme ayant permis d'assurer le niveau nécessaire de trésorerie pour faire face au paiement des prestataires lors de la construction de la nouvelle école dans l'attente du versement des subventions.

Capital remboursé en 2018



PROJETS POUR 2018

ACQUISITION DE MATERIEL

Suite aux derniers épisodes neigeux, la commune a décidé d'équiper le tracteur et le 4x4 de la police municipale de chaînes pour 3 359 €. En effet, si le déneigement des principaux axes routiers relève de la compétence du service départemental des routes, le concours de la commune est nécessaire pour permettre de désenclaver le village. Une somme supplémentaire de 4 000 € est prévue afin d'améliorer l'équipement des services municipaux.

ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Par délibération du 11 janvier 2005, le conseil municipal a exercé son droit de préemption sur des parcelles situées au lieu-dit la Caire de Piouran afin d'accroître son patrimoine foncier s'inscrivant dans le cadre d'une politique environnementale de protection des espaces verts boisés. Cette procédure arrive enfin à son terme avec l'acquisition de 29.9061 ha. De même, deux parcelles situées à la Baume Saint-Michel (« terres-rouges ») seront intégrées au patrimoine communal pour une surface de 7,4224 ha.

BATIMENTS COMMUNAUX

Une enveloppe de 10 150 € est prévue pour les bâtiments communaux et plus particulièrement pour la réfection du logement communal vacant situé au-dessus de la poste.

AMELIORATION CONTINUE DE LA NOUVELLE ECOLE

Depuis son ouverture en septembre 2015, des ajustements permettent d'améliorer le confort des usagers. Ainsi, des ferme-portes seront installés, ainsi que des robinets poussoirs dans les toilettes. De plus, l'augmentation de la fréquentation de la cantine conjugue à la mise en place d'un double service nécessite l'acquisition de tables et de chaises pour le restaurant scolaire. Enfin, l'installation d'un voile d'ombrage dans la cour inférieure particulièrement exposée à la chaleur en été, est programmée cette année. Au total, 12 044 € sont budgétés en 2018.

CIMETIERE

La commune ne dispose plus, à ce jour, de caveau d'attente 1 place. 5 000 € sont donc consacrés à la construction de 4 caveaux communaux. Il est à noter que ces emplacements à vocation temporaire ne pourront être rétrocédés aux familles.

ADAPTATION DU RESEAU ELECTRIQUE

Le développement de la commune se poursuit avec l'émergence de nouvelles constructions sur son territoire. Il est donc nécessaire d'adapter le réseau électrique en conséquence. Les frais sont supportés conjointement par le titulaire du permis de construire, ENEDIS et la commune. Une somme de 44 200 €

est donc prévue au budget primitif 2018.

EQUIPEMENTS DE LOISIRS

L'aménagement de l'**espace sport orientation** lancé en 2012 en partenariat avec l'ex-Communauté de Communes du Val d'Issole et la Fédération Française de Course d'Orientation du Var, est un autre projet qui arrive à son terme cette année (5 640 €) avec la pose de panneaux à thème.

Par ailleurs, l'installation de **jeux pour les enfants** est prévue dans le jardin d'enfants attenant à l'école place Pedeau (5 000 €).

AGENDA D'ACCESSIBILITE

L'agenda d'accessibilité programmé de la commune de Mazaugues est en cours d'élaboration par la SPL Ingénierie Départementale 83. Le montant prévisionnel du projet est de 15 000 €.

EVOLUTION DU PLU

Un Plan Local d'Urbanisme efficace est un document qui évolue selon les projets et qui s'enrichit de nouveaux éléments de connaissance du territoire. Ainsi, le plan apicole (1 512 €) qui répertorie les ruches sur la commune et le schéma directeur de gestion des eaux pluviales (9 853 €) pourront y être annexés après une procédure appropriée. Dans cette optique, 7 080 € sont consacrés à l'élaboration du PLU en 2018.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Par délibération du 6 avril 2018, le conseil municipal a voté l'augmentation du tarif de l'eau à hauteur d'1 euros par m³ portant à 2,40€ le prix du m³.

EVENEMENT DECLENCHEUR

En avril 2016, l'Agence Régionale de la Santé (L'ARS), organisme qui donne l'autorisation de distribuer de l'eau potable, détecte une contamination dans l'un des prélèvements. L'utilisation de l'eau du robinet est alors immédiatement restreinte et des bouteilles d'eau de source sont mises à la disposition de la population. Cet événement exceptionnel semble être étroitement lié à une fuite au niveau du lit du Caramy sur la conduite du Canal de Provence qui alimente le réservoir. Cependant, l'ARS impose à la commune la mise en place d'une usine de filtration (traitement physique) en plus du traitement chimique au chlore déjà existante. En effet, l'eau qui alimente la commune est une eau de surface plus sensible à la contamination qu'une eau souterraine.

RECHERCHE DE SOLUTIONS

Pour éviter le coût très élevé d'une usine de filtration, la commune a exploré d'autres pistes d'approvisionnement en eau. Une ressource en eau souterraine dans un rayon proche du château d'eau aurait, en effet, pu être une réponse au problème. Néanmoins, aucun des deux géologues contactés n'a pu s'avancer sur la disponibilité d'une ressource suffisante pour couvrir les besoins de la commune et encore moins sur sa qualité sans avoir engagé plusieurs forages d'explorations d'une profondeur allant de 100 à 200 mètres. Les incertitudes sont donc nombreuses et les coûts peuvent s'envoler s'il s'avérait que la qualité de l'eau nécessite une filtration (sic). Cette dernière hypothèse s'est vérifiée lorsque l'ARS, saisie du projet, a exigé que la ressource en eau fournie par le Canal de Provence soit conservée en secours et... filtrée.

PROJET RETENU

Le conseil municipal est donc resté pragmatique en faisant établir une étude de faisabilité pour la mise en place d'une usine de traitement de l'eau potable. Le scénario retenu prévoit l'installation de l'usine à proximité du réservoir pour un coût total de **510 000 € hors taxes** et la préservation du contrat avantageux liant



la commune au Canal de Provence pour la fourniture de l'eau. C'est le prix de la tranquillité qui garantira une qualité de l'eau irréprochable pour tous les administrés. Il va sans dire qu'il s'agit d'une dépense obligatoire à moins de ne plus distribuer d'eau potable...

QUI DIT DEPENSES DIT RECETTES : UN NECESSAIRE EQUILIBRE

Sources de financements

Les recettes du budget de l'eau et de l'assainissement proviennent essentiellement de la vente d'eau aux abonnés, des (trop) rares subventions encore disponibles et des droits aux branchements.

Lors de l'étude préalable du projet, plusieurs pistes de financement ont été explorées. Les recettes potentielles liées aux droits aux branchements du projet de Parc Résidentiel de Loisirs représentent sur trois ans, une somme de près de 448 000 €. Trois ans c'est aussi la durée nécessaire pour réaliser l'usine de filtration et sur 2018, le lancement de l'opération aurait pu être totalement autofinancé sans impact sur le prix de l'eau.

La commune a donc sollicité le concours financiers des partenaires institutionnels (Agence de l'Eau, Etat et Conseil Départemental) mais elles tendent à fondre comme neige au soleil.

Une décision difficile

Lors du conseil du 6 avril n'ayant pas encore de retour ni des autorités concernées pour l'avancée du projet du PRL, ni des financeurs potentiels, le conseil municipal a voté une augmentation du prix du m³ d'eau de 1 euros afin d'assurer la réalisation d'une première tranche de travaux sur la filtration.

Il n'est cependant pas exclu que la commune revoie ce tarif dans les prochaines années au vue de nouvelles données.

...mais nécessaire

Si la décision d'augmenter le tarif de l'eau a été prise à l'unanimité, elle n'en fut pas moins difficile pour les élus présents. Cependant, il est de la responsabilité de chaque élu d'œuvrer pour le bien du plus grand nombre et de s'engager pour assurer l'avenir de la commune. En se basant sur la quantité d'eau facturée en 2017, cette augmentation devrait générer environ **52 000 € de recettes supplémentaires**. Pour l'année 2018, la première tranche **s'élève à environ 200 000 €**. Nous sommes donc bien loin du compte surtout si les recettes potentielles évoquées précédemment ne sont pas au rendez-vous. Et n'oublions pas qu'il ne s'agit pas du seul porté par le budget eau et assainissement de la commune.

PAS BESOIN DE S'Y FROTTER POUR QU'ILS PIQUENT

L'ETE EST LA, LES MOUSTIQUES AUSSI !

Notre région est dans la zone infestée par les moustiques porteurs des maladies vectorielles chikungunya, dengue et zika. Aussi, nous vous invitons à prendre des précautions simples pour vous en protéger :

- proscrire les endroits où peu stagner de l'eau (soucoupe de pot de fleurs, bassin d'agrément dont l'eau n'est pas traitée...),
- se protéger avec des produits répulsifs,
- équiper les lits et les poussettes des bébés de moustiquaires.



Plus d'infos sur www.albopictus83.org

COUP DE FROID SUR MAZAUGUES, ILS ETAIENT LA !

L'hiver a été marqué par deux épisodes neigeux importants. Tous les intervenants municipaux : service technique, policier municipale, CCFF et élus ont su se rendre disponibles rapidement pour dégager les 3 accès à la commune et au cœur du village. La DDE ne mettant pas MAZAUGUES comme prioritaire. Les routes secondaires ont été dégagées dans un second temps. La commune dispose du matériel adapté à cette situation : 2 saleuses, une lame à neige montée sur tracteur équipé de chaînes.



A QUI S'ADRESSER POUR...

Renseignements d'ordre général

Joëlle DUSSUEL-RAMILLON vous répond au 04 94 86 95 03 ou par mail : accueil@mairie-mazaugues.org

Les Encombrants

Inscrivez-vous à l'accueil de la mairie pour le ramassage des « monstres ». Il a lieu le 4ème mardi de chaque mois.

Les Elections, l'Etat civil et l'Urbanisme

Contactez Laurence BLANQUET au 04 94 86 67 32 ou par mail : l.blanquet@mairie-mazaugues.org

La Comptabilité et le CCAS

Contactez Fabienne BONHOMME au 04 94 86 67 36 ou par mail : f.bonhomme@mairie-mazaugues.org.
Les permanences du CCAS ont lieu le mardi de 9h à 11h et le jeudi de 13h30 à 16h

La Police municipale

Contactez Grégory DEVIENNE au 04.94.86.67.38 ou par mail : pm@mairie-mazaugues.org

En cas d'urgence, composez le 17

La mairie vous accueille

Lundi et Jeudi de 13h30 à 16h00
Mardi, Vendredi et Samedi de 9h00 à 11h00 (sauf le 1er samedi de chaque mois)
Mercredi de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 16h00

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Julien GRAVIER né le 28 février 2018
Ethan BARRAL né le 16 avril 2018
Shanna TRISTAN PLE née le 30 avril 2018
Dylan COBELLI né le 21 mai 2018



Nous souhaitons la bienvenue à ces petits bouts !

MARIAGES

Magali PLUYS et Johan KEMPA le 9 juin 2018
Marie-Charlotte JOUREAU et Christophe BESNARD le 18 juin 2018
Nathalie POUGNET et Michel CASTELLINO le 30 juin 2018
Stéphanie AMAN et Carl CORMANY III le 7 juillet 2018



DECES

Pierrette GIBERT née GUIB le 12 janvier 2018
Paulette BLANC née ROUX le 24 avril 2018
Marthe DE CONCILIO née GRIVA le 24 juin 2018

Nous les regrettons et renouvelons nos plus sincères condoléances à leurs familles.



Pour être informé des actualités sur la commune,
inscrivez-vous sur la liste de diffusion auprès de l'accueil :
accueil@mairie-mazaugues.org

Scannez le QR code
pour vous inscrire





LES BROUSAILLES, ÇA SUFFIT !

LES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSILLEMENT

En débroussaillant, vous contribuez à :

Protéger la forêt et les espaces naturels combustibles,

Éviter que les flammes n'atteignent votre habitation,

Sécuriser les personnels de la lutte contre l'incendie.

Qui est concerné ?

Les OLD concernent les **propriétés situées dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations forestières ou reboisements, et à moins de 200 mètres de celles-ci, appelées "zones exposées"**.

Vos obligations

Vous devez débroussailler et maintenir en état débroussaillé toute l'année les terrains soumis aux OLD dont vous avez la charge. Le débroussaillage ne doit pas mettre fin à l'état boisé, ce n'est pas un défrichement ! Pensez à conserver de la régénération pour les futurs peuplements.

Où débroussailler ?

Dans ces zones, le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de propriété, même si les travaux s'étendent sur les fonds voisins. Vous devez dans ce cas demander et obtenir au préalable l'autorisation de votre voisin. En cas de refus ou de non-réponse, l'obligation sera mise à sa charge.

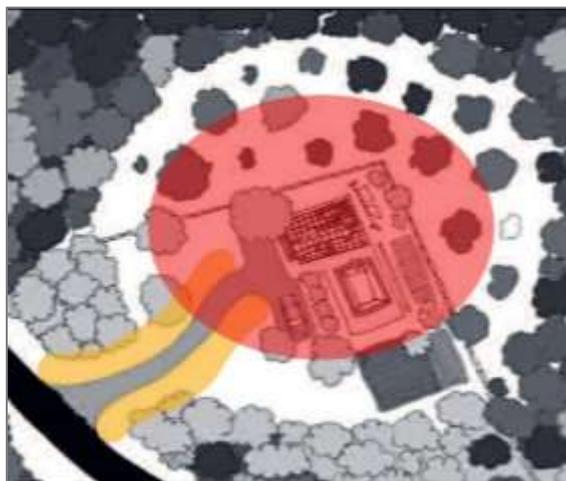
En règle générale le débroussaillage doit être réalisé de la façon suivante :

- **50 mètres autour des constructions**, chantiers, travaux et installations de toute nature,
- **5 mètres de part et d'autre des voies d'accès** privées et publiques.

L'arrêté préfectoral n° DDTM34-2013-03-02999 du 11 mars 2013 précise par type de commune ou partie de commune les prescriptions techniques applicables.

CE QUE DIT LA LOI

Le débroussaillage est une obligation de l'article L131- 10 du Code forestier. Il est défini comme l'ensemble des opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal.



Comment débroussailler ?

Sur les terrains soumis aux OLD, il s'agit de réduire la masse combustible vecteur du feu et d'éliminer les végétaux susceptibles de propager l'incendie. Il faut donc créer une discontinuité du couvert végétal dans tous les sens afin d'éviter la propagation de l'incendie le long des troncs jusque dans les cimes des arbres et par les cimes des arbres. Des prescriptions techniques sont annexées à l'arrêté préfectoral.

Que faire des végétaux coupés ?

Les végétaux coupés dans le cadre des OLD aussi appelés "rémanents", doivent être éliminés. Pour cela, vous pouvez soit les incinérer en respectant l'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 sur l'emploi du feu soit les évacuer en décharge autorisée ou en station de compostage.



Quelles sanctions en cas de non-respect ?

En cas de non-respect de la réglementation, vous vous exposez à des sanctions et à une contravention dont le montant peut s'élever à 1500€. Parallèlement, les autorités peuvent vous mettre en demeure de réaliser les travaux et appliquer une amende de 30€ par m² soumis à obligation et non débroussaillé.

En cas de sinistre, votre assurance habitation ne couvrira pas systématiquement les dommages. Vous pouvez également être mis en cause, si la densité excessive de la végétation présente sur votre terrain a facilité la propagation d'un incendie.

Après vous avoir mis en demeure et en dernier recours, il reviendra au Maire de faire exécuter les travaux et vous en faire supporter tous les frais.

ATTENTION VOUS NE POUVEZ PAS TOUT BRULER

N'utilisez le feu comme moyen d'élimination que pour vos rémanents de débroussaillage en respectant le calendrier périodique. Le RSD (règlement sanitaire départemental) interdit l'incinération des déchets verts, des tailles de haies, tontes de pelouse et autres végétaux issus de l'entretien des parcs et jardins.



DES GRILLADES CET ETE ?

RAPPEL SUR LES FEUX DE CUISSON

La réglementation sur l'emploi du feu s'applique pour les **barbecues à moins de 200 m d'un espace boisé** (c'est-à-dire bois, forêts, plantations, ainsi que landes, maquis et garrigues). Les barbecues à gaz ou électriques doivent être préférés aux barbecues à bois ou à charbon de bois, car ils ne produisent pas de flammèches. Les préconisations ou les obligations (selon les départements) portent sur des règles de construction des barbecues en dur :

- le barbecue doit être solidaire d'un mur de la maison ;
- le barbecue doit comporter une cape ;
- il doit être positionné au centre d'une aire incombustible ;
- la cheminée doit être équipée d'une grille pour éviter la diffusion de particules incandescentes (brandons) ;
- il est prudent de disposer d'une arrivée d'eau à proximité.



BLOC NOTES

LES NUMEROS UTILES



URGENCE

Numéro européen d'urgence : 112
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
Samu : 15

Assistante sociale

Permanences à la Mairie : Mme Séverine MARTINEZ le 1^{er} mardi de chaque mois et Mme Lydie STIVAL le 3^{ème} Jeudi de chaque mois. Pour prendre rendez-vous, contactez le 04.83.95.42.30

Association aide et service à domicile

Siège social : 35 Bis Grand'Rue, 83136 MEOUNES
Tél. : 04.94.33.97.51

Fourrière municipale conventionnée

« IDENTITE CANINE » à GAREOULT - Tél : 04.94.04.89.33

Gendarmerie nationale

Brigade de LA ROQUEBRUSSANNE – Tél. 04.98.05.22.70
ou 17

Poste

Horaires d'ouverture : du Lundi au Samedi de 9h00 à 11h15 – Tél. 04.94.37.26.05

Pharmacie de garde

Numéro du standard d'appel d'urgence : 3237

Solidarité Val d'Issole

Epicerie sociale et solidaire, place de la Poste, 83136 FORCALQUEIRET

Ouvert lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi de 10h à 12h et le vendredi de 14h à 16h. Tél. : 06.49.66.34.03

Conciliateur de justice

Il reçoit pour le canton en Mairie de LA ROQUEBRUSSANNE le samedi matin sur rendez-vous de 9h à 12h

Tél. : 04.94.37.00.90

Ordre des avocats

Consultations gratuites d'avocats : Antenne de Justice, 4 avenue Foch, BRIGNOLES. Pour renseignements ou rendez-vous : 04.98.05.93.73

DECHETTERIE/ESPACES TRIS

LA ROQUEBRUSSANNE, Route de Néoules
Tél. : 04.98.05.06.97

ENTREPRISES ET COMMERÇANTS

Commerçants et producteurs

Alimentation Mazaugues – Tél. : 06.20.03.22.35

Boulangerie la Fournée des Lys – Tél. : 04.94.77.38.43

Restaurant Hôtel Bar Le Square – Tél. : 04.94.86.95.07

ROUX Richard Elevage bovin, vente à la propriété, produits laitiers – Tél. : 04.94.86.97.24

3 « S » Bio Ste Baume, safran, spiruline, santé
Tél. : 06.61.42.07.66

Tous travaux

A.E.I ELECTRIQUE électricité neuf et rénovation
Tél. : 06.35.10.66.22

DAVID BATIMENT Maçonnerie, électricité, charpente, fumisterie - Tél. : 06.50.28.30.96

HORIZONS ARCHITECTURE, Fabrice BENEDETTO
Tél. : 04.94.86.80.04 / 06.16.07.75.03

LACATENA Jean-Marie Maçonnerie générale
Tél. : 06.32.95.67.69

Les ocres de la Sainte-Baume, peinture, patines, tapisserie...
Tél. : 06.75.69.73.70

GONZALVES Cyril Menuiserie (bois, pvc) serrurerie, vitrerie
Tél. : 06.78.52.56.20

PELAUD Thierry Menuiserie Alu et pvc, Véranda
Tél. : 04.94.59.19.84 / 07.88.48.11.97

ROUSTAN Laurent Terrassement - Tél. : 06.76.47.60.71

SYLV'ELEC Electricité, climatisation, plomberie
Tél. : 04.94.86.91.19 / 06.13.41.24.43

RCMECA83 Cristovao RODRIGUES entretien, réparation dépannage – Tél. : 06.42.93.95.17

REDERTECH Philippe BOSQUAIN Automatismes habitation et jardin, électricité Tél. : 04.94.86.98.41 / 06.83.18.54.11

Tech-froid Froid commercial, industriel et clim
Tél. : 04.94.59.31.71 / 06 25 42 67 04